Pie XII

1er janvier 1954

Lettre encyclique *Fulgens corona*

Centenaire de la proclamation de l'Immaculée Conception et année mariale

À nos Vénérables Frères, les patriarches, primats, archevêques, évêques et autres Ordinaires en paix et communion avec le Siège apostolique.
PIE XII, PAPE
Vénérables Frères, Salut et Bénédiction apostolique

Introduction

Un centenaire à célébrer

La lumineuse couronne de gloire dont Dieu a ceint le front très pur de la Vierge Mère de Dieu resplendit davantage, Nous semble-t-il, lorsque Nous Nous reportons par la pensée au jour où, voici cent ans, Notre Prédécesseur d'heureuse mémoire, Pie IX, entouré d'un nombre imposant de cardinaux et d'évêques, déclara, prononça et définit solennellement, de par son autorité apostolique infaillible, que « la doctrine selon laquelle la bienheureuse Vierge Marie a été, dès le premier instant de sa conception, par une grâce et un privilège singuliers du Dieu tout-puissant et en prévision des mérites de Jésus- Christ, Sauveur du genre humain, préservée et exempte de toute tache du péché originel, est une doctrine révélée par Dieu et qu'elle doit en conséquence être crue fermement et inviolablement par tous les fidèles. »[1]

Joie et ferveur

L'oracle du Pontife fut accueilli avec joie par l'univers catholique, qui, depuis longtemps, l'attendait avec impatience. Il fut à l'origine d'un accroissement de la dévotion des fidèles pour la sainte Vierge, source féconde entre toutes des renouveaux de la vie chrétienne. En même temps, les travaux qui devaient mettre dans une plus vive lumière la dignité et la sainteté de la Mère de Dieu connaissaient un nouvel essor.

Miracles en témoignage

Il semble que la bienheureuse Vierge Marie elle-même ait voulu en quelque sorte confirmer par un prodige la sentence que le Vicaire sur terre de son divin Fils avait prononcée aux applaudissements de l'Église entière.

Pèlerinages de Lourdes

Quatre ans, en effet, ne s'étaient pas encore écoulés que dans un village de France, au pied des Pyrénées, une enfant simple et innocente voyait, à la grotte de Massabielle, la sainte Vierge lui apparaître. La Vierge avait un aspect juvénile et affable ; elle était vêtue d'une robe et d'un manteau

blancs et portait une ceinture bleue. À l'enfant qui demandait instamment à connaître le nom de Celle qui avait daigné se montrer à elle, Celle-ci répondait, levant les yeux au ciel et souriant doucement : « Je suis l'immaculée Conception. »

Les fidèles saisirent parfaitement la portée de l'événement, et, accourant innombrables de toutes les parties du monde en pèlerinage à la grotte de Lourdes, ils ravivèrent leur foi, enflammèrent leur piété et s'efforcèrent de conformer leur vie aux préceptes du christianisme. Et en ce même lieu, ils obtinrent aussi à maintes reprises par leurs prières des faits miraculeux propres à susciter l'étonnement général et à confirmer que la religion catholique est bien la seule que Dieu ait donnée aux hommes et qu'il approuve.

C'est ce que comprirent éminemment, comme il était naturel, les Pontifes romains, qui enrichirent de faveurs spirituelles et comblèrent de leur bienveillance le temple magnifique élevé en l'espace de quelques années par la piété du clergé et du peuple chrétien.

I. — Le dogme de l'Immaculée Conception

En définissant, par la Lettre apostolique citée plus haut, ce point de la doctrine chrétienne comme devant être cru fermement et fidèlement par tous les chrétiens, Notre Prédécesseur ne fit que recueillir diligemment et consacrer par son autorité la voix des Pères et de toute l'Église, telle que, depuis les premiers âges, les siècles la lui avaient transmise.

a) La foi de l'Église

Fondement scripturaire

Le fondement de cette doctrine se trouve d'abord dans les saintes Écritures elles-mêmes. Après la malheureuse chute d'Adam, Dieu, Créateur de toutes choses, s'adresse au serpent tentateur et corrupteur par ces mots, que plusieurs Pères et Docteurs de l'Église, ainsi que le plus grand nombre d'interprètes autorisés appliquent à la Vierge, Mère de Dieu : « Je placerai des inimitiés entre toi et la femme, entre ta postérité et la sienne. »[2] Car si, à un moment donné, la bienheureuse Vierge Marie était restée privée de la grâce divine, parce que souillée dans sa conception par la tache héréditaire du péché, il y aurait eu entre elle et le serpent — du moins pendant cet espace de temps, si court qu'il eût été, — non pas l'éternelle inimitié dont il est fait mention depuis la tradition primitive jusqu'à la définition solennelle de l'Immaculée Conception de la Vierge, mais bien plutôt un certain asservissement.

En outre, les termes « pleine de grâce »[3] ou χεχαρυωμενη et « bénie entre les femmes »[4], par lesquels est saluée la très sainte Vierge, insinuent clairement — et la tradition catholique l'a toujours compris ainsi — que par « cette solennelle salutation, salutation singulière et inouïe jusque-là, la Mère de Dieu nous était montrée comme le siège de toutes les grâces divines, comme ornée de toutes les faveurs de l'Esprit divin, bien plus, elle apparaissait comme un trésor presque infini de ces mêmes faveurs, comme un abîme insondable de grâces, de sorte que jamais elle n'avait été soumise à la malédiction. »[5]

Enseignement des Pères

Cette doctrine, dès l'Église primitive et sans aucune contestation, fut clairement enseignée par les Pères. Ils affirmèrent que la bienheureuse Vierge avait été *un lis entre les épines, une terre entièrement intacte, immaculée, toujours bénie, libre de toute contagion du péché, un bois incorruptible, une source toujours limpide, la seule et unique fille, non de la mort, mais de la vie, un germe, non de colère, mais de grâce ; immaculée, absolument immaculée, sainte et éloignée de toute souillure de*

péché, plus belle que la beauté, plus sainte que la sainteté, seule sainte, celle qui — Dieu seul excepté — est supérieure à tous et qui par nature est plus belle, plus gracieuse et plus sainte que les chérubins et les séraphins eux-mêmes et toute l'armée des anges[6].

Si l'on considère avec soin, comme il convient, ces louanges de la bienheureuse Vierge Marie, qui oserait douter que Celle qui est plus pure que les anges et a été pure en tout temps[7] n'ait été à tous les instants de sa vie, même le plus bref, exempte de toute espèce de souillure du péché ? C'est donc à juste titre que saint Ephrem s'adresse en ces termes à son divin Fils : « En vérité vous-même et votre Mère êtes les seuls qui soyez à tous égards d'une parfaite beauté. Car ni en vous, Seigneur, ni en votre Mère, il n'y a la moindre souillure.« [8] Il ressort clairement de ces paroles que, parmi tous les saints et toutes les saintes, il n'en est qu'une seule dont on puisse affirmer qu'il ne saurait être question d'elle, quel que soit le péché dont on parle.

b) Les convenances de cette grâce unique

Dignité de Mère de Dieu

Au surplus, ce privilège unique, accordé à nul autre, elle l'obtint de Dieu au titre de son élévation à la dignité de Mère de Dieu. En effet, cette mission sublime, solennellement affirmée et définie au Concile d'Éphèse contre l'hérésie nestorienne[9] et dont il ne semble pas qu'on puisse en concevoir de plus haute, postule la plénitude de la grâce divine et une âme exempte de toute tache, étant donné qu'elle requiert la dignité et la sainteté les plus élevées après celles du Christ. Bien plus, de cette mission sublime de Mère de Dieu semblent découler, comme d'une source cachée et très pure, tous les privilèges et toutes les grâces qui ornent son âme et sa vie à un titre suréminent. Comme le déclare, en effet, justement saint Thomas d'Aquin : « La bienheureuse Vierge, du fait qu'elle est Mère de Dieu, possède une dignité en quelque sorte infinie à cause du bien infini qu'est Dieu. »[10] Et un auteur célèbre développe et explique la même pensée en ces termes : « La bienheureuse Vierge … est Mère de Dieu ; donc elle est tellement pure et tellement sainte qu'après celle de Dieu on ne peut concevoir une pureté plus grande. »[11]

Amour du Père éternel

Du reste, pensons attentivement et considérons en particulier l'amour très ardent et très doux que Dieu porta et porte sans nul doute à la Mère de son Fils unique. Comment, dès lors, imaginer qu'elle ait été, ne fût-ce qu'un instant, sujette au péché et privée de la grâce divine ? Dieu, certes, pouvait, en prévision des mérites du Rédempteur, l'enrichir de cet exceptionnel privilège. Qu'il ne l'ait donc pas fait, nous ne saurions même le penser. Il convenait à la Mère du Rédempteur d'être le plus possible digne de lui ; mais elle ne l'aurait pas été si la souillure du péché originel l'avait, encore qu'au seul premier instant de sa conception, rendue sujette à la sinistre domination de Satan.

À la gloire du Christ

On ne peut pas dire pour autant que la Rédemption du Christ s'en trouve diminuée, comme si elle ne s'étendait plus à toute la descendance d'Adam et que, de ce fait, on retirât quelque chose à la mission et à la dignité du divin Rédempteur lui-même. En effet, si l'on scrute la question à fond et attentivement, on voit aisément que le Christ Notre-Seigneur a, en réalité, opéré de façon très parfaite la Rédemption de sa divine Mère. Car c'est en prévision de ses mérites qu'elle fut préservée par Dieu de toute souillure héréditaire du péché. Aussi bien la dignité infinie de Jésus-Christ et son œuvre d'universelle Rédemption ne sont ni amoindries ni atténuées par ce point de doctrine ; elles sont bien plutôt exaltées au plus haut point.

Fausses accusations

C'est donc sans fondement que nombre de non-catholiques et de novateurs accusent ou critiquent notre dévotion envers la Vierge, Mère de Dieu, comme si nous retranchions quelque chose au culte qui n'est dû qu'à Dieu et à Jésus-Christ. Tout au contraire, tout honneur et toute vénération accordés à notre Mère céleste viennent sans nul doute rehausser la gloire de son divin Fils. N'est-ce pas de lui que dérivent, comme de leur première source, toutes les grâces et tous les dons, même les plus hauts, et, au surplus, « ne sont-ce pas les parents qui sont la gloire de leurs enfants ? »[12]

c) *Permanence et universalité de la croyance*

Tradition reçue des Anciens

C'est pourquoi, dès les origines de l'Église, ce point de doctrine fut mis chaque jour davantage en lumière et chaque jour il se répandit plus largement, tant parmi les pasteurs que dans l'esprit et le cœur du peuple chrétien. C'est ce qu'attestent, Nous l'avons dit, les écrits des saints Pères ; c'est ce qu'attestent les Conciles et les Actes des Pontifes romains ; c'est ce qu'attestent enfin les très anciennes liturgies où cette fête figure, dans les livres saints, même les plus antiques, comme une tradition reçue des anciens.

Les chrétiens d'Orient

Au surplus, même dans toutes les communautés des chrétiens d'Orient, qui, depuis longtemps, se sont séparées de l'unité catholique de l'Église, il se trouva et il se trouve encore des hommes qui, malgré leurs préjugés et leurs opinions contraires, ont embrassé cette doctrine et célèbrent chaque année la fête de la Vierge Immaculée ; or, il n'en serait certainement pas ainsi si ces communautés ne l'avaient pas reçue dès les temps anciens, avant qu'elles se soient retranchées de l'unique bercail.

Résumé de la doctrine

Il Nous plaît donc, un siècle après la solennelle définition de ce privilège singulier de la Vierge Mère de Dieu, par le pape Pie IX, d'immortelle mémoire, de résumer et de conclure la cause entière en affirmant, avec le même Pontife, que cette doctrine, « est, au jugement des Pères, consignée dans les saintes Écritures, qu'elle est par eux professée en de nombreux et imposants témoignages, qu'elle est exprimée et célébrée en d'illustres monuments d'une antiquité vénérable, qu'elle est proposée et confirmée par le suprême et si grave jugement de l'Église »[5], en sorte que pour les pasteurs et l'ensemble des fidèles « rien n'est plus doux, rien n'est plus cher que d'honorer, de vénérer, d'invoquer et de prêcher partout, avec la plus grande ferveur, la Vierge Mère de Dieu conçue sans la tache originelle. »[13]

d) Deux illustres privilèges

Conception et Assomption

Or, il Nous semble que cette perle très précieuse, dont, il y a cent ans, fut orné le saint diadème de la bienheureuse Vierge Marie, brille aujourd'hui d'une lumière plus resplendissante, puisque, par un heureux dessein de la divine Providence, il Nous fut donné, au terme de l'Année jubilaire 1950 — Notre cœur en conserve le souvenir reconnaissant, — de définir que la vénérable Mère de Dieu fut élevée au ciel en corps et en âme. Nous satisfaisions ainsi aux vœux du peuple chrétien qui, déjà, s'étaient manifestés de façon particulière lors de la solennelle définition de l'immaculée Conception de la Vierge. Alors, en effet, comme Nous l'écrivions dans la Lettre apostolique *Munificentissimus*

Deus, « les cœurs des fidèles furent remplis d'un plus grand espoir de voir également définir au plus tôt par le suprême magistère de l'Église le dogme de l'Assomption corporelle au ciel de la Vierge Marie. »[14]

Deux dogmes étroitement liés

Il semble donc que de ce fait tous les fidèles puissent de façon plus profonde et plus efficace tourner leur pensée et leur cœur vers ce mystère même de l'immaculée Conception de la Vierge. Ces deux dogmes sont étroitement liés. Voilà pourquoi la solennelle promulgation et la mise en lumière de l'Assomption de la Vierge Marie au ciel — couronne et complément, peut-on dire, du premier privilège marial — ont eu pour effet de faire éclater avec plus de plénitude et de splendeur la sagesse et l'harmonie de cette admirable disposition divine, par laquelle Dieu a voulu que la bienheureuse Vierge Marie soit exempte de toute souillure originelle.

Une lumière éclatante

Aussi, ces deux illustres privilèges dont fut dotée la Vierge, Mère de Dieu, jettent une lumière éclatante aussi bien sur l'origine que sur l'achèvement de sa course terrestre. À l'innocence parfaite de son cœur exempt de toute faute répond, avec une admirable convenance, la très complète « glorification » de son corps virginal : elle fut unie à son Fils unique dans la lutte contre la malice du serpent infernal ; elle participa à la gloire du triomphe sur le péché et ses tristes conséquences.

II. — Ce que sera l'année mariale

Les fêtes de ce centenaire, toutefois, doivent non seulement ranimer dans tous les cœurs la foi catholique et une ardente dévotion envers la Vierge, Mère de Dieu, mais encore pousser les chrétiens à conformer le plus possible leur vie aux exemples de la Vierge.

De même que toutes les mères éprouvent une douce émotion à découvrir que le visage de leurs enfants reproduit par quelque ressemblance particulière leurs propres traits ; ainsi, Marie, notre très douce Mère, n'a pas de plus grand désir ni de plus grande joie que de voir ceux qu'aux pieds de la croix de son Fils elle accueillit à sa place comme enfants exprimer dans leurs pensées, leurs paroles et leurs actions, sa physionomie spirituelle avec ses qualités.

a) Une Année sainte

Mais afin que cette piété, loin de se réduire à un vain mot, à une fausse apparence de religion ou à un sentiment superficiel et passager, soit sincère, vraie, efficace, elle doit sans aucun doute nous inciter tous, chacun selon notre condition, à tendre à la vertu.

Éviter les moindres fautes

Et tout d'abord, il faut qu'elle nous entraîne à une pureté et à une intégrité de mœurs qui nous fassent fuir et éviter jusqu'à la plus légère souillure du péché, puisque nous commémorons le mystère de la très sainte Vierge dont la conception fut immaculée et préservée de toute tache originelle.

Obéir aux divins préceptes

Pendant tout le cours de son existence, soit dans les joies très douces qu'elle connut, soit dans les épreuves et les cruelles souffrances qui ont fait d'elle la Reine des martyrs, jamais la bienheureuse Vierge Marie ne s'éloigna, fût-ce légèrement, des préceptes et des exemples de son divin Fils. Aussi, il Nous semble, disons-Nous, qu'elle redit à tous et à chacun de nous les paroles qu'elle prononça

durant les noces de Cana, en désignant Jésus-Christ aux serviteurs du banquet : « Tout ce qu'il vous dira, faites-le. »[15]

Rechercher le Christ

Il semble qu'aujourd'hui la Vierge nous répète à tous cette même exhortation, en un sens certes plus large. En effet, la racine de tous les maux qui font souffrir si cruellement les hommes et mettent dans l'angoisse peuples et nations est, de toute évidence, à chercher avant tout dans le fait qu'un grand nombre « ont abandonné Celui qui est la Source d'eau vive, pour se creuser des citernes, des citernes crevassées, qui ne retiennent pas l'eau »[16], qu'ils ont abandonné Celui qui seul est « la Voie, la Vérité et la Vie »[17].

Si donc on s'est trompé, il faut revenir dans le droit chemin ; si les ténèbres de l'erreur ont obscurci les esprits, il faut au plus vite les dissiper par la lumière de la vérité ; si la mort, la vraie mort, a pris possession des âmes, il faut, avec un désir ardent et efficace, s'approcher de la vie, de cette vie céleste qui ne connaît pas de déclin, parce qu'elle vient de Jésus-Christ. En suivant le Maître avec confiance et fidélité dans notre exil d'ici-bas, nous jouirons certainement avec lui dans les demeures éternelles d'une béatitude sans fin.

Tels sont les enseignements et les exhortations de la bienheureuse Vierge Marie, notre très douce Mère, qui, plus que toutes les mères de la terre assurément, nous aime d'un véritable amour.

b) Un remède à nos malheurs

De ces exhortations et invitations à un retour général vers le Christ et à une vie généreusement et efficacement conforme à ses préceptes, les hommes ont, vous le savez, Vénérables Frères, le plus grand besoin aujourd'hui. Ils en ont d'autant plus besoin que des hommes s'efforcent d'arracher radicalement des âmes la foi chrétienne, tantôt par des menées cachées et insidieuses, tantôt même par une diffusion et une propagande ouverte et obstinée de leurs erreurs, qu'ils vantent impudemment comme l'honneur de ce siècle de progrès et de lumière.

Le mal de l'irréligion

Mais qui ne voit qu'à rejeter notre sainte religion, à nier la volonté de Dieu qui sanctionne le bien et le mal, les lois sont presque réduites à néant et l'autorité publique presque réduite à l'impuissance ? En outre, quand ces fausses doctrines ont fait perdre l'espérance et l'attente des biens immortels, il est normal que les hommes soient poussés par leur nature à chercher avec une avidité sans mesure les biens terrestres, à désirer ardemment ceux d'autrui et parfois même, quand ils en trouvent l'occasion ou la possibilité, à s'en emparer par la force.

Effets funestes

De là naissent entre les citoyens les haines, les jalousies, les discordes et les ressentiments ; de là le désordre dans la vie publique et privée ; de là l'ébranlement progressif des fondements mêmes de la société, qu'un recours, à l'autorité des lois ou des magistrats, a peine à contenir et à affermir ; de là, enfin, de tous côtés, la décadence des mœurs entretenue par les mauvais spectacles, les mauvais livres, les mauvais journaux et par tant de crimes.

Secours surnaturel indispensable

Nous ne nions pas qu'en ce domaine les gouvernants puissent faire beaucoup ; toutefois, la guérison de si grands maux est à chercher sans nul doute à un plan plus élevé ; il faut faire appel à l'aide

d'une force plus qu'humaine qui illumine d'une clarté céleste les esprits eux-mêmes, qui atteigne les âmes elles-mêmes, les renouvelle par la grâce divine et, sous l'influence de celle-ci, les rende meilleures.

Fruits de la vie chrétienne

Alors seulement on pourra espérer que refleurisse partout la vie chrétienne ; que s'affirment dans toute leur vigueur les vrais principes, fondements de la société ; que s'établissent entre les classes sociales des liens de sincère estime mutuelle, fondée dans la justice et la charité ; que cessent les haines génératrices de nouvelles misères et propres à pousser parfois les cœurs exacerbés jusqu'à l'effusion du sang ; et qu'enfin, dans l'apaisement des conflits qui opposent les groupes de différent niveau social, les droits sacrés des parties en cause soient équitablement reconnus et puissent, d'un commun accord et dans le respect réciproque, être précisés et fixés pour le plus grand bien de tous.

c) Invitation générale

Tout cela, sans nul doute, ne peut être obtenu de façon pleine et durable qu'à condition de mettre effectivement en pratique la loi chrétienne que la Vierge Marie, Mère de Dieu, nous incite tous à suivre avec une joyeuse ardeur.

Célébrons l'Année mariale

Ce qu'ayant mûrement considéré, Nous vous invitons tous et chacun, Vénérables Frères, par cette Lettre encyclique, à exhorter, conformément à votre charge, le clergé et le peuple qui vous sont confiés à célébrer une Année mariale que Nous prescrivons pour le monde entier, du mois de décembre prochain jusqu'au même mois de l'année suivante.

A cette date, il y aura un siècle, en effet, qu'aux applaudissements du peuple chrétien la Vierge Marie, Mère de Dieu, était ornée d'un nouveau joyau, quand, Nous le rappelions, Notre Prédécesseur d'immortelle mémoire, Pie IX, décrétait et confirmait solennellement qu'elle avait été absolument préservée de toute tache originelle. Nous sommes pleinement confiant que cette célébration mariale pourra donner ces fruits de salut si désirés, que nous attendons tous si vivement.

Directives pontificales

Pour réaliser plus facilement et heureusement ce but, Nous désirons que, dans chaque diocèse, soient données des instructions et des conférences bien adaptées qui éclairent plus parfaitement les esprits sur ce point de la doctrine chrétienne. Ainsi la foi du peuple croîtra ; la dévotion envers la Vierge Marie chaque jour s'intensifiera, tous les chrétiens se mettront avec ardeur à suivre les traces de notre Mère céleste.

Et comme dans chaque ville, dans chaque bourg et village où le christianisme est florissant, il se trouve toujours quelque chapelle, ou tout au moins un autel, où l'image de la bienheureuse Vierge Marie est exposée avec honneur à la vénération du peuple chrétien, Nous désirons, Vénérables Frères, que les fidèles s'y rendent les plus nombreux possible et qu'ils fassent monter vers notre très douce Mère, non seulement leurs prières personnelles, mais, d'un seul cœur et d'une seule voix, des supplications publiques.

Au sanctuaire de Lourdes

Là où existe — comme c'est le cas de presque tous les diocèses — un sanctuaire où la Vierge Mère de Dieu est honorée d'un culte particulier, on y conviera les foules de pèlerins, à certains jours fixés dans l'année, pour y tenir publiquement de solennelles manifestations de leur commune foi et de

leur commun amour envers la très sainte Vierge. C'est ce qui aura lieu tout particulièrement, Nous n'en doutons pas, à la Grotte de Lourdes, où la bienheureuse Vierge, conçue sans péché, est vénérée avec une si fervente piété.

Dans la Ville éternelle

Que brille au premier rang l'exemple de la ville éternelle qui, dès les plus lointaines origines du christianisme, eut un culte particulier pour sa céleste Mère et Patronne. Il ne manque pas ici d'édifices sacrés, comme on le sait, où elle est proposée à la piété des Romains ; mais le plus remarquable est sans aucun doute la basilique Libérienne[18], où resplendit encore la mosaïque de Notre Prédécesseur de pieuse mémoire, Sixte III, insigne monument à la gloire de la maternité divine de la Vierge Marie, et où sourit avec douceur l'image de la Vierge *Salus populi romani*. Que là surtout les habitants de Rome se rassemblent pour prier ; que devant cette image sacrée tous fassent monter leurs vœux, demandant avant tout que la Ville, centre de l'univers catholique, soit aussi pour tous maîtresse de foi, de piété, de sainteté. « Car, Fils de Rome — pour emprunter les paroles que vous adressait Notre Prédécesseur saint Léon le Grand, — si l'Église entière répandue sur la terre doit briller de l'éclat de toutes les vertus c'est à vous, principalement entre tous les peuples, qu'il appartient d'exceller dans la piété, vous qui, établis sur le fondement même de la roche apostolique, avez été avec tous rachetés par Notre-Seigneur Jésus-Christ, et de préférence à tous instruits par le bienheureux apôtre Pierre. »[19]

d) Grâces à demander

Nombreuses sont les demandes que, dans les circonstances présentes, chacun doit adresser à la protection de la Vierge bienheureuse, à son patronage, à sa puissance d'intercession.

Vie conforme à l'Évangile

Qu'on demande avant tout, Nous le disions, que chacun, avec le secours de la grâce divine, conforme chaque jour davantage sa propre conduite aux préceptes du christianisme : la foi sans les œuvres est morte[20], et personne ne peut faire quoi que ce soit, comme il convient, pour le bien commun, s'il ne brille tout d'abord lui-même comme un exemple de vertu pour les autres.

Prions pour la jeunesse

Que tous demandent aussi avec insistance que la généreuse et bouillonnante jeunesse croisse saine et pure et ne se laisse pas contaminer par le souffle corrompu du siècle, ni affaiblir dans les vices la fleur resplendissante de son âge. Que sa passion sans frein et son ardeur impétueuse soient gouvernées par une sage modération et que, se détournant de toutes les embûches, elles ne se portent pas vers les choses mauvaises et nuisibles, mais s'élèvent vers tout ce qui est beau, saint, aimable, sublime.

Suffrages pour l'âge mûr

Que tous demandent, dans une prière commune, que l'âge adulte et mûr se distingue par l'honnêteté et la fermeté chrétienne ; que le foyer domestique brille de l'éclat d'une fidélité inviolée, qu'il soit fécond d'une progéniture sainement et saintement élevée, qu'il soit fort dans la concorde et dans l'aide réciproque.

N'oublions pas nos vieillards

Que tous demandent enfin que les vieillards se réjouissent des fruits d'une vie consacrée au bien, de

telle sorte qu'en approchant du terme de la vie mortelle ils n'aient rien à craindre, ne soient pas tourmentés par des remords ou par des angoisses de conscience, et qu'ils n'aient aucun motif de rougir, mais aient plutôt la ferme confiance de recevoir bientôt la récompense de leurs longs efforts.

Pensons à ceux qui souffrent

Que tous demandent en outre, en priant la divine Mère, le pain pour les affamés, la justice pour les opprimés, la patrie pour les réfugiés et les exilés, une maison hospitalière pour les sans-toit, la liberté qui leur est due pour ceux qui furent injustement jetés en prison ou dans les camps de concentration ; le retour si désiré dans leur patrie pour ceux qui sont encore prisonniers tant d'années après la fin de la dernière guerre, et qui, dans le secret, soupirent et gémissent ; pour ceux qui sont aveugles de corps ou d'âme, la joie de la brillante lumière. Et qu'à tous ceux qui sont divisés entre eux par la haine, l'envie, la discorde, ils obtiennent par leurs prières la charité fraternelle, l'union des esprits et cette tranquillité active qui est fondée sur la vérité, la justice et les bonnes relations mutuelles.

Prières spéciales pour l'Église persécutée

Que l'Église retrouve sa liberté

Nous désirons tout spécialement, Vénérables Frères, que par les ardentes prières qui seront élevées vers Dieu durant la prochaine célébration de l'Année mariale, il soit demandé avec instance — par l'intercession de la Mère du divin Rédempteur et notre si douce Mère — que l'Église catholique puisse enfin jouir partout de la liberté qui lui est due. De cette liberté elle usa toujours — l'histoire l'atteste clairement — pour le bien des peuples et jamais pour leur ruine, toujours pour la concorde des citoyens, des nations, des peuples, et jamais pour la division des esprits.

Tout le monde sait dans quelles tribulations vit l'Église en certains lieux, et de quels mensonges, calomnies et ravages elle est victime. Tout le monde sait que dans certaines régions les pasteurs sont misérablement dispersés, emprisonnés sans motif ou tellement entravés dans leur ministère pastoral qu'il ne peuvent l'exercer librement, comme il convient. Tout le monde sait enfin qu'en ces contrées, les catholiques ne peuvent avoir leurs propres écoles, ni enseigner, défendre propager publiquement par la presse la doctrine chrétienne, ni éduquer convenablement la jeunesse selon ses enseignements.

Aussi, les exhortations qu'à ce sujet Nous avons adressées souvent, quand s'en est présentée l'occasion, Nous les renouvelons avec insistance par cette Lettre encyclique.

Nous avons pleine confiance qu'en tous lieux, au cours de cette Année mariale que Nous promulguons, des prières instantes seront adressées à la très puissante Vierge, Mère de Dieu et notre douce Mère, pour obtenir de son efficace intercession que ces droits sacrés de l'Eglise, exigés par le respect même de la liberté et de la civilisation, soient reconnus ouvertement et sincèrement par tous, pour le plus grand avantage de chacun et pour le développement de la concorde commune.

Tous unis dans la prière

Nous désirons que Notre voix, inspirée par une ardente charité, parvienne avant tout à ceux qui, réduits au silence et entourés d'embûches et de liens de toutes sortes, voient avec douleur leur communauté chrétienne affligée, troublée, et privée de toute aide humaine. Que ces très chers frères et fils fassent appel, eux aussi en étroite union avec Nous et avec les autres fidèles, auprès du Père des miséricordes et du Dieu de toutes consolations[21], au très puissant patronage de la Vierge Mère de Dieu et notre Mère. Qu'ils implorent d'elle l'aide céleste et les consolations divines.

Et tout en persévérant d'un cœur ferme et indomptable dans la foi de leurs pères, qu'ils fassent leurs, en ces graves difficultés, comme symbole de leur fermeté chrétienne, ces paroles de saint Bernard : « Nous resterons debout et nous lutterons jusqu'à la mort, s'il le faut, pour (l'Église) notre Mère, avec les armes qui sont nôtres : non les boucliers et les épées, mais les prières et les larmes offertes à Dieu. »[22]

Adresse à ceux qui se sont séparés de l'Église

Et, en outre, Nous invitons également ceux qui sont séparés de nous par un schisme antique, et que, du reste, Nous aimons d'un cœur paternel, à s'unir à ces prières et supplications collectives, connaissant bien leur profonde vénération pour l'insigne Mère de Jésus-Christ et leur culte pour son Immaculée Conception.

Que la bienheureuse Vierge Marie voie aussi tous ceux qui s'honorent du nom de chrétiens, et sont unis au moins par les liens de la charité, tourner vers elle leurs yeux, leurs âmes, leurs prières, implorant cette lumière qui éclaire les esprits d'une clarté surnaturelle, et demandant cette unité grâce à laquelle, finalement il n'y aura plus qu'un seul bercail sous un seul Pasteur[23].

e) *À la prière, il faut joindre la pénitence*

A ces prières communes il faudra joindre de pieuses œuvres de pénitence. En effet, le zèle pour la prière « soutient l'âme, la dispose à l'effort, l'élève au divin ; la pénitence nous fait obtenir la maîtrise de nous-mêmes, spécialement sur le corps, qui, par le péché originel, est fortement rebelle à la raison et à la loi évangélique. Ces deux vertus, c'est évident, sont étroitement liées entre elles, elles se soutiennent mutuellement et conspirent à détacher l'homme, né pour le ciel, des choses caduques, et à l'élever en quelque sorte jusqu'à un céleste commerce avec Dieu. »[24]

Et comme n'a pas encore brillé sur les peuples et dans les âmes une paix solide, sincère et tranquille, que tous les fidèles s'efforcent par leurs pieuses prières d'en obtenir l'heureux avènement et l'affermissement définitif. Ainsi, la bienheureuse Vierge, de même qu'elle donna au monde le Prince de la paix[25], unira aujourd'hui les hommes entre eux par les liens de l'amitié sous son patronage et sa protection. Nous ne pouvons, en effet, jouir de la prospérité sereine, compatible avec les conditions de notre vie mortelle, que si nous ne sommes ni divisés par les rivalités, ni déchirés misérablement par les discordes, ni dressés violemment les uns contre les autres en de menaçants et redoutables desseins ; mais si, au contraire, nous donnant fraternellement la main, nous échangeons le baiser de cette paix « qui est une tranquille liberté »[26] et qui, sous les auspices de la justice et avec l'aide de la charité, fait comme il convient des diverses classes de citoyens et des divers peuples et nations une seule famille unie dans la concorde.

Vœux et bénédiction

Ces vœux ardents, auxquels répondront, Nous n'en doutons pas, non seulement ceux de Nos fils, mais ceux également de quiconque a à cœur les intérêts du christianisme et le progrès de la civilisation, veuille le divin rédempteur, par l'intercession de sa très douce Mère les combler le plus largement et heureusement possible.

En attendant, que vous soit un gage des faveurs divines et un témoignage de Notre affection paternelle, la bénédiction apostolique que Nous vous accordons de tout cœur, à tous et chacun, Vénérables Frères, ainsi qu'au clergé et aux fidèles confiés à vos soins.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, en la fête de la Nativité de la bienheureuse Vierge Marie, le 8 septembre de l'année 1953, de Notre pontificat, la quinzième.

Pie XII, pape

1. Bulle dogmatique *Ineffabilis Deus,* du 8 décembre 1854. [↩]
2. *Gen.,* iii, 15. [↩]
3. Luc, i, 28. [↩]
4. *Ibid.,* 42. [↩]
5. Bulle *Ineffabilis Deus.* [↩] [↩]
6. *Ibid., passim.* [↩]
7. Cf. *ibidem.* [↩]
8. *Carmina Nisibena,* ed. Bickel, 123. [↩]
9. Cf. Pius XI, Enc. *Lux veritatis,* AAS., vol. XXIII, p.493 sq. [↩]
10. Cf. *Sum. Theol.,* I, q. xxv, a. 6, ad 4um. [↩]
11. Corn. A. Lapide, *in Matth.* i, 16. [↩]
12. *Prov,* xvii, 6. [↩]
13. *Ibidem.* [↩]
14. AAS., vol. XXXV, p.744. [↩]
15. Ioan, ii, 5. [↩]
16. Jer., ii, 13. [↩]
17. Ioan, ii, 13. [↩]
18. Sainte-Marie Majeure ; la basilique s'appelle Libérienne, du nom de son fondateur, le Pape saint Libère, 352 après J.-C. [↩]
19. *Serm. III,* Migne, *PL,* LIV, 147–148. [↩]
20. Cf. Iac. ii, 20, 26. [↩]
21. Cf. *II Cor.,* I, 2. [↩]
22. S. Bernard, *Epist.,* 221, 3 ; Migne, *P.L.,* CLXXXII, 36, 387. [↩]
23. Cf. Ioan, x, 16. [↩]
24. Léon XIII, enc. *Octobri mense,* 22 sept. 1891 ; *Acta Leonis XIII,* p. 321. [↩]
25. Cf. Is., ix, 6. [↩]
26. Cic., *Phil.* ii, 44. [↩]